

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 26 MARS 2009**

Séance du vingt-six mars de l'an deux mille neuf.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT à 20 heures 30.

Date de la convocation : dix-huit mars de l'an deux mille neuf.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 73

Pouvoirs : 10

Votants : 83

Absents : 18

Présents : MM. .HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice - AUBARBIER Gérard – BARA Alain - Mme SICARD Anne-Sophie – MM. MOQUET Philippe – FROMENT Michel – Mme THELLIER Colette – MM. BOULLAND Philippe – FILIBERTI Thierry – COCHARD Philippe – CASE Jean-Claude(s) - de WAAL Philippe – LECOT Philippe – DORDOLO Patrick(s) - HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul - FOUBERT Arnaud – ETIENNE Michel - SALMON Jean-Luc - Mmes MONTREUIL Mireille – TORLET Josy – MM. FOIX Pascal – OBOIS Eric – Mme VALUN Yvette – MM. LENAY Olivier – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine - MM. BONNEL Jean-Philippe – BOURGOIS Daniel – DELLOUE Alain(s) - Mmes REPETTI Yveline – LEGEAY Nelly - MM. LEJEUNE Jean-Marc – DOUCET Didier - LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – LANDAIS Joël – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert –THUILLIER Jean-Claude – LOY René(s) - SEVERAUD Jean - VANTROYS Marc – LEFEBVRE Michel – Mme PLASMANS Françoise – PELLE Eric - GAGE Daniel – DOMPE Gérard – NAU Jean-Claude – DELETANG Jean-Claude – Mme GIBERT Dominique – MM. WARCHOL Richard(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel(s) - HAUDRECHY Jean-Pierre – DELAHAYE Xavier – LAPLANCHE André(s) – Mme CLABAUT Thérèse - PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – CORNIQUET Nicolas – MEURANT Christian - KALUZNY Frédéric – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles - de KERSAINT Guy-Pierre – THOMAS Jean-Guy(s) - PARMENTIER Jean-Louis – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme – GALEOTE Catherine – MM. THOMAS Philippe – BIZOUARD Alain - Mmes HARDY Marie-Paule – LEJEUNE Marie-France – MM. COFFIN Philippe – DIETTE André – LOISEL Georges – DUTHOIT Christian – DEVAUX Jean-Pierre - SMAGUINE Dominique – REANT Jean-Marie – TRAUILLÉ Bruno - MORA Roger – DEMONT Robert – GUILLOU Alain - AUDIGNON Gilles – OURY Bernard..

Pouvoirs : Mme PETIT Monique (Acy en Multien) à Mme THELLIER Colette (Betz) – Mme COLIN Nicole (Acy en Multien) à M. BOULLAND Philippe (Betz) – Mme FAIVRE Dominique (Crépy en Valois) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – Mme CLAUS Sophie (Crépy en Valois) à M. ETIENNE Michel (Crépy en Valois) – M. COLLARD Michel (Ivors) à M. AUBARBIER Gérard (Autheuil en Valois) - Mme GRIMOUT Anne (Ermenonville) à M. LENAY Olivier (Ermenonville) – Mlle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. DELAHAYE Xavier (Rouvres en Multien) – M. CARLO Didier (Mareuil sur Ourcq) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) – Mme POTEV Virginie (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) - M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : M. DOUCET Didier ;

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

Monsieur DOUCET est désigné Secrétaire de séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 février 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Adhésion de la Communauté de Communes à Oise Est Initiative

Le Président explique que cette adhésion permet d'apporter une aide à des créateurs d'emplois (aide au montage de dossier, et aide par l'attribution de prêts d'honneurs).

En 2008, 7 créateurs ou repreneurs d'entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur, ce qui porte à 86 le nombre de projets ayant obtenu un soutien financier depuis le début de l'adhésion de la Communauté de Communes.

Le Président ajoute que tout l'Est du département adhère à Oise Est Initiative. Au total, la Communauté de Communes cotise à hauteur de 28 812 €, dont 5 768 € consacrés au fonds de prêt.

Le Conseil Communautaire autorise le renouvellement de l'adhésion à Oise Est Initiative à l'unanimité.

2 – Attribution d'une indemnité de Conseil au Comptable du Trésor

Le Président explique que le Comptable du Trésor reçoit traditionnellement chaque année de la Communauté de Communes une indemnité de conseil au taux de 100%. L'indemnité de confection de budget n'a quant à elle jamais été versée dans la mesure où on ne sollicite pas la Trésorerie dans ce domaine.

Le Bureau propose que cela soit reconduit cette année. Toutefois, la CCPV et de nombreuses communes étant confrontées à des retards importants de paiement, il est proposé d'intégrer dans la délibération la phrase suivante :

« Le Conseil Communautaire précise qu'il regrette les retards pris dans le paiement des mandats par la Trésorerie, dommageables pour les bonnes relations que la Communauté de Communes entend entretenir avec ses fournisseurs. Il convient que les nouveaux délais institués par le décret n°2008-1550 publié au JO du 1^{er} janvier 2009 soient impérativement respectés :

« le délai maximum accordé au comptable est progressivement réduit :

- à 13 jours à compter du 1er janvier 2009 ;*
- à 12 jours à compter du 1er janvier 2010 ;*
- à 10 jours à compter du 1er juillet 2010. »*

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.

3 – Commission d'accessibilité des personnes handicapées / attribution d'un siège

Le Président explique que l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) souhaite que Monsieur Malek TERKI (Chef du Service Educatif) participe à cette Commission. L'association est implantée à Marolles.

Il propose que cette demande soit acceptée dans la mesure où il reste trois sièges à pourvoir pour des associations.

Le Conseil Communautaire attribue un siège à cette association, à l'unanimité.

Monsieur VANTROYS constate que cette commission n'a jamais été réunie. Il souhaite savoir qui va être chargé de la convoquer.

Le Président répond que cette commission devra dresser un état des lieux sur les installations communautaires. Elle sera convoquée prochainement à sa demande, notamment au regard de l'ouverture à venir de l'Équipement Aquatique du Valois. Les recommandations de cette commission devront par ailleurs donner lieu à un plan d'amélioration en 2015, qui concernera l'ensemble des bâtiments de la Communauté de Communes.

4 – Approbation du Compte de Gestion 2008 – CCPV

Le Président indique que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes concorde avec le Compte Administratif voté le 19 février 2009 en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 1 797 401,42 €
- Section d'Investissement :
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 3 106 106,35 €

Soit un déficit net global de : - 1 308 704,93 €

En intégrant les restes à réaliser de 2008, soit :

4 174 619,34 € en dépenses,

7 376 422,14 € en recettes,

Le résultat de clôture est porté à un excédent de : + 1 893 097,87

Il précise que l'importance des restes à réaliser cette année est justifiée principalement par trois grosses opérations en cours (Constructions de l'Équipement Aquatique, du Centre d'Aide par le Travail à Crépy en Valois et de l'Équipement regroupant les services à la population à Betz, et acquisition de la voie verte).

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le Compte de Gestion 2008 de la CCPV concorde avec le Compte Administratif.

5 – Approbation du Compte de Gestion 2008 – BIL

Le Président indique que le Compte de Gestion du Bâtiment Industriel Locatif concorde avec le Compte Administratif voté le 19 février 2009 en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 14 225,40 €
- Section d'Investissement :
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 13 984,95 €

Soit un résultat net global 2008 excédentaire de : 240,45 €

Monsieur DOUET demande s'il est envisageable que la Ville de Crépy informe l'assemblée sur le montant de la Taxe Professionnelle qu'elle perçoit grâce au BIL. Il explique qu'il pose chaque année cette question et qu'il n'a jamais eu de réponse.

Le Président répond qu'il ne voit pas d'inconvénient à fournir ce genre d'information, qui nécessite toutefois une recherche de la part des services de la Ville de Crépy en Valois.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le Compte de Gestion 2008 du BIL concorde avec le Compte Administratif.

6 – Approbation du Compte de Gestion 2008 – SPANC

Le Président indique que le Compte de Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif concorde avec le Compte Administratif voté le 19 février 2009 en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 3 762,03 €

- Section d'Investissement :
 - o Résultat de clôture----- : 0,00 €

Soit un résultat net global de : - 3 762,03 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le Compte de Gestion 2008 du SPANC concorde avec le Compte Administratif.

7 – Affectation des résultats – CCPV

Le Président explique qu'il est proposé au Conseil Communautaire l'affectation suivante, afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du Budget Primitif 2009 :

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : **3 106 106,35 €**

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **354 728,93 €**

Section de fonctionnement :

Recettes :

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : **1 442 672,49 €**

Total de : - 1 308 704,93 €

(Correspondant au déficit net global de l'exercice 2008 hors restes à réaliser d'investissement)

Le Conseil Communautaire autorise cette affectation à l'unanimité.

8 – BP 2009 – CCPV

Le Président retrace l'historique du débat d'orientations budgétaires. Il rappelle que des prospectives à trois ans avaient été simulées sur la base d'une revalorisation prudente de nos recettes chaque année.

Depuis, la Communauté de Communes s'est vu notifier les bases d'imposition et la DGF. Les chiffres sont bien meilleurs qu'attendus, et ont été présentés à la Commission Finances, puis au Bureau. Les propositions d'évolutions de nos taux d'imposition sont ainsi devenues nettement inférieures à ce que l'on envisageait lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il explique en effet que l'évolution des chiffres fait apparaître les bonnes surprises suivantes :

- + 77 000 € sur les 4 taxes par rapport à ce que l'on escomptait à taux constant,
- + 100 000 € sur la TEOM par rapport à ce que l'on escomptait à taux constant (augmentation des bases de 4,6 %, revalorisation comprise)
- + 50 000 € sur la DGF (on tablait sur une reconduction de ce qui avait été perçu en 2008)
- Un étalement des dépenses de réhabilitations des collèges réduisant les crédits prévus en 2009 de 136 164 € (l'annuité 2008 non payée a été segmentée sur les 11 exercices à venir, alors que l'on comptait payer en 2009 celle de 2008 et celle de 2009 à taux plein).

On constate par ailleurs, quelques différences par rapport au DOB sur les dépenses suivantes :

- ordures ménagères : + 24 500 € (réinscription d'une facture d'acquisition de conteneurs de 20 000 € que l'on croyait passée en décembre sur l'exercice 2008, mais qui a été finalement payée en janvier sur le BP 2009, et 4 500 € pour le lavage obligatoire des tenues des ripeurs).
- Associations : + 27 100 € par rapport au DOB pour tenir compte des nouveaux bénéficiaires que sont les centres sociaux.

Le Président invite ensuite Madame SICARD à présenter les dépenses et recettes des différentes fonctions qui composent le budget, après avoir énuméré les différentes pièces annexes fournies avec la note explicative de synthèse.

Il ajoute que Monsieur HAQUIN étudie l'éventualité de la mise en place d'un plafonnement de la TEOM pour tenter de rendre cette taxe moins injuste, sans induire une répercussion lourde sur les finances de la CCPV. Cette étude s'accompagne d'une réflexion sur la mise en place d'une redevance permettant de facturer les ordures ménagères au poids.

Il termine en indiquant que le Budget Primitif 2009 respecte les orientations générales définies lors de son élection. Les processus liés à la construction du Centre Aquatique, à l'acquisition du délaissé ferroviaire, à la création de la ZAC de Nanteuil, et au déroulement du SCOT sont intégrés.

Il constate toutefois que 2 sujets ont fait débat au sein de la Commission Finances et du Bureau :

L'offre culturelle et le projet de voie verte : Ces deux sujets feront l'objet d'une réunion à l'attention de tous les élus intéressés pour expliquer les dossiers.

Madame SICARD prend ensuite la parole. Elle indique que le Budget 2009 est avant tout un budget de stabilité.

Elle indique ainsi, sur les moyens généraux, que l'ampleur de la différence avec l'exercice précédent découle de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Sur le Schéma Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), on constate une augmentation de notre contribution de 3,5 % cette année.

Pour la fonction réservée à la collecte et au traitement des ordures ménagères, elle indique qu'on constate la disparition des crédits liés à la construction de la déchetterie de Morienvall, cette opération étant désormais intégralement prise en charge par le SMVO. L'augmentation des dépenses d'investissement est liée à l'acquisition d'un nouveau camion-benne.

Sur les dépenses de fonctionnement, des crédits sont provisionnés pour faire face aux éventuels remplacements d'agents en arrêt maladie, et les autres augmentations sont liées aux contributions SMVO et aux clauses de révision de prix du marché de collecte.

Madame SICARD poursuit en indiquant que les dépenses de soutien aux communes représentent 31 % des dépenses du budget.

Les dépenses de développement local représentent quant à elles 55,65 % des dépenses, notamment en raison du poids important que représente la construction de l'Equipement Aquatique du Valois.

Offre culturelle : 4 actions sont offertes par la CCPV,

- enseignement en milieu scolaire,
- enseignement en milieu extra-scolaire, soit 1 700 enfants des classes primaires concernés pour ces deux premières actions
- diffusion musicale par l'organisation de concerts et spectacles,
- enseignement des instruments par le biais de l'EMDV (250 élèves enfants, et des adultes).

Monsieur DELAHAYE demande s'il est possible d'obtenir un coût par élève du service rendu.

Le Président répond que depuis l'origine, la ccpv a fait le choix d'orienter sa politique culturelle sur la musique afin d'éviter le saupoudrage. Ainsi, la Communauté de Communes respecte un schéma d'enseignement de la musique qui profite à 1 700 enfants. Si on additionne l'apprentissage des instruments (par l'Ecole de musique du Valois et l'Ecole de musique de Crépy) et la danse, 800 élèves sont concernés, petits et grands.

Une étude récente faite par le Conseil Général a montré que le coût par élève reste un des plus bas de ce que l'on constate sur le département, et les tarifs rendent ce loisir culturel plus accessible.

Madame SICARD poursuit ensuite.

Voie verte : 125 000 € viennent s'ajouter aux 360 000 € de reste à réaliser pour l'acquisition du foncier permettant la création de la voie verte, suite à l'estimation actualisée des domaines.

Equipement aquatique : les crédits inscrits correspondent à la poursuite de l'opération. Des visites de l'équipement vont être programmées à l'attention des élus dans les prochaines semaines.

Valois mobilité : les crédits inscrits sont en rapport avec le réalisé de 2008, ce service étant de plus en plus sollicité.

Monsieur VANTROYS regrette que sa proposition de rendre gratuit ce service pour les personnes âgées qui veulent se rendre chez des médecins n'ait pas été prise en compte.

Le Président répond que c'est une proposition à soumettre dans un premier temps à la Commission. Par ailleurs, une étude « Transport » à l'échelle du Pays va être conduite. Des études de coût devront être faites également. Il lui paraît essentiel en effet de faire une étude générale, plutôt que de raisonner besoin par besoin.

Monsieur BOULLAND ajoute que lors de la création de Valois Mobilité, les élus avaient volontairement limité le service de peur d'une augmentation importante des coûts qui aurait pu être induite par une extension du service. Par ailleurs, il précise que malgré tout, Valois Mobilité prend en charge les transports à visée médicale non couverts par les organismes sociaux, contre paiement d'une petite participation par l'utilisateur.

Enfance Jeunesse : derrière cette dénomination, on trouve principalement la subvention à la Mission Locale (environ 80 000 €), le reste étant constitué de dépenses de personnels.

Chantier Ecole : perte des 60 000 € de recettes de FSE (Fonds Social Européen), et c'est donc la Communauté de Communes qui doit compenser.

Logement : la mission donnée au CAL PACT pour la mise en place d'une aide au développement du locatif à loyer intermédiaire et au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ne donne pour l'instant pas les fruits escomptés, mais on espère que ce service va prendre de l'ampleur.

Observatoire : C'est la Communauté de Communes qui porte ce dossier, dont on reparlera prochainement, suite à l'attribution du marché.

SCoT : Les crédits inscrits concernent le déroulement de la procédure, auquel s'ajoutent les frais de personnel liés au recrutement d'un agent chargé de son suivi.

Développement économique : le budget affecté est stable par rapport aux années antérieures.

Madame SICARD présente ensuite l'évolution de nos recettes.

Les bonnes surprises abordées en préambule de la présentation du BP 2009 permettent de réduire de manière conséquente les augmentations d'impôts initialement envisagées.

Elle rappelle en effet que l'objectif affiché de dégager un fonds de roulement à trois ans d'environ 800 000 € après prise en compte du déficit d'exploitation de l'Equipement Aquatique nécessitait de dégager, sur le BP 2009, un fonds de roulement d'environ 1 400 000,00 €.

Cet objectif peut désormais être atteint quasiment sans augmenter les impôts.

Le Président explique que cette situation permet d'envisager trois hypothèses :

- Hypothèse 1 : un BP 2009 sans augmentation d'impôts (fonds de roulement de 1 387 000,00 €). La Commission Finances et le Bureau ne préconisent toutefois pas de la retenir car les ratios sont un peu tendus, et le taux de couverture par la TEOM des dépenses du service « Déchets » baisse à 74 % (un seul membre de la Commission Finances soutient cette proposition),
- Hypothèse 2 : un BP 2009 avec une augmentation des 5 taxes de 0,75 % (fonds de roulement de 1 435 000,00 €). Une solution pertinente mais qui a un soutien limité, car le taux de couverture de la TEOM baisse à 74,50 %
- Hypothèse 3 : un BP 2009 sans augmentation des 4 taxes, mais avec une augmentation de la TEOM de 1,5 % (fonds de roulement de 1 442 000,00 €).

C'est cette troisième proposition qui emporte la plus grande adhésion. Le taux de couverture de la TEOM est maintenu à 75 % et permet donc de couvrir les dépenses supplémentaires du service. Les taux des 4 taxes ménages sont inchangés, ce qui est une bonne chose en cette période de crise.

Monsieur PARMENTIER explique qu'il faut tout mettre en œuvre pour permettre une diminution de la production d'ordures ménagères. Il demande si l'écrêtement de la TEOM qui est étudié ne risque pas de remettre en cause cette démarche.

Monsieur HAQUIN répond que l'écrêtement pose surtout un problème différent. Si on écrête et que l'on veut garder des recettes constantes, il faudra que ce soit ceux qui ne sont pas écrêtés qui paient davantage pour compenser.

Par ailleurs, la mise en place d'une facturation au poids pose également des problèmes. La redevance devra être collectée par les services de la Communauté de Communes (ce qui implique des recrutements, des impayés à supporter, etc....), contrairement à la TEOM qui est collectée par les services de l'Etat.

Monsieur BARA confirme que la facturation au poids pose plus de problèmes qu'elle n'amène d'avantages.

Monsieur RYCHTARIK constate que la TEOM est la taxe la plus injuste. Il pense que les administrés ne vont pas comprendre que leur taxe augmente, alors qu'ils font des efforts de tri.

Monsieur HAQUIN répond que le coût augmente moins vite grâce au tri.

Le Président précise qu'aujourd'hui, 25 % du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères reste supporté par les recettes des autres taxes.

Monsieur DALONGEVILLE ne comprend pas la démarche. Chacun reconnaît que cette taxe est injuste, mais c'est la seule qu'on augmente.

Monsieur BOULLAND répond que la Communauté de Communes veut que les administrés aient une idée précise du coût réel du service, c'est pourquoi ça augmente graduellement depuis plusieurs années.

Monsieur DALONGEVILLE pense que ce service pourrait être moins coûteux si on limitait à un ramassage par semaine en milieu rural.

Le Président répond que cette proposition sera étudiée lors du renouvellement du marché de collecte, car il n'est pas possible de la mettre en œuvre en cours de réalisation du marché actuel. Cette situation découle du fait que les élus ont souhaité lors de l'attribution du dernier marché, qu'il y ait un traitement égalitaire de tous les administrés du Valois.

Monsieur DOUET pense qu'il faut arrêter d'augmenter la TEOM. Pour lui, la CCPV avait d'autres moyens d'obtenir des recettes supplémentaires sans augmenter les impôts, notamment par le biais de la mise en place de la TPU.

Le Président répond que les propositions faites ce soir résultent d'un consensus après les discussions de la Commission Finances et du Bureau. La majorité s'oriente clairement pour que la TEOM couvre le plus possible le coût du service.

Monsieur MOQUET tient à remercier les membres de la Commission Finances et ceux du Bureau pour avoir pris l'initiative de limiter l'augmentation des impôts après avoir constaté l'augmentation inattendue des recettes, plutôt que d'avoir choisi de conforter l'excédent prévisionnel de l'année.

Il regrette toutefois que l'on vote au BP les 125 000 € de crédits supplémentaires nécessaires à l'acquisition de la voie verte, sans que l'on ait actualisé le coût des travaux d'aménagement, dont l'estimation commence à dater.

Monsieur BOULLAND répond sur ce dernier point que l'actualisation sur le foncier découle de l'estimation qui vient d'être faite par les domaines.... elle s'impose donc à la Communauté de Communes.

Pour les travaux, les coûts d'investissement ont fait l'objet d'un lourd travail pour être minimisés. Il rappelle par ailleurs que l'opération reste subventionnée à 80 %.

Monsieur RYCHTARIK revient sur l'augmentation du taux de TEOM. Il explique que la famille doit déjà supporter une augmentation significative des bases de cette taxe (+2,5%) à laquelle s'ajoute l'augmentation votée par le Conseil Communautaire.

Monsieur VANTROYS demande s'il est possible d'envisager un vote différent sur l'augmentation des taxes, et sur le vote du Budget.

Le Président répond que la Commission Finances et le Bureau font une proposition, et qu'il la présente. Libre à chacun ensuite de l'adopter ou non, c'est la règle démocratique.

Il procède ensuite au vote.

**Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (72 pour, 10 contre, 01 abstention)
Le Budget Primitif 2009
Par nature et par chapitre**

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 10 629 917,22 € en dépenses,
- 12 072 413,71 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :

- 24 398 379,30 € en dépenses (dont 4 174 619,34 € derestes à réaliser)

- 24 398 379,30 € en recettes (dont 7 376 422,14 € derestes à réaliser)

Soit un total dépenses de : 35 028 296,52 €
Soit un total recettes de : 36 470 793,01 €
Soit un solde prévisionnel de : 1 442 496,49 €

Et décide

Que les taux de la fiscalité additionnelle 2009 restent semblables à ceux de 2008, soit :

- Taxe d'habitation : 2,00 %
- Taxe foncière (bâti) : 3,88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 7,65 %
- Taxe professionnelle : 2,37 %

Et décide

Que le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est fixé à 10,93 %

9 – Affectation des résultats du BIL

Le Président explique qu'il s'agit d'une simple reprise des résultats 2008.

Section d'investissement :

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 14 225,40 €

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 13 984,95 €

Total de : 240,45 €

(Correspondant à l'excédent net global de l'exercice 2008)

Le Conseil Communautaire approuve cette affectation à l'unanimité.

10 – Budget Annexe 2009 du BIL

Le Président explique que le Budget Annexe de l'exercice 2009 proposé pour le Bâtiment Industriel Locatif est semblable à ce qui avait été mis en place lors des exercices précédents. Il consiste en une simple reconduction des dépenses « traditionnelles », et ne nécessite donc aucune remarque particulière.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	980,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	10 000,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	50 769,55
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	8 630,00		

Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		(Loyer HT, soit 60 720,38 € TTC)
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. » :	15 447,55		
Total dépenses de la section :	67 748,55	Total recettes de la section :	67 748,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	13 984,95	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	14 225,40
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	31 400,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	15 447,55
Total dépenses de la section :	62 363,95	Total recettes de la section :	62 363,95

Le Conseil Communautaire approuve ce Budget Annexe du BIL à l'unanimité.

11 – Affectation des résultats du SPANC

Le Président propose au Conseil Communautaire l'affectation suivante, pour opérer la reprise des résultats antérieurs :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 002 « Déficit de fonctionnement reporté » : **3 762,03 €**

Total de : - 3 762,03 €
(Correspondant au déficit net global de l'exercice 2008)

Le Conseil Communautaire accepte cette affectation à l'unanimité.

12 – Budget Annexe 2009 du SPANC

Monsieur HAQUIN propose le budget annexe 2009 suivant pour le SPANC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté	3 762,03	Art 7062 « Redevances » :	38 564,84
Art 611 « Sous traitance générale »	35 422,84	Art 774 « Subvention exceptionnelle »	620,03
Total dépenses de la section :	39 184,87	Total recettes de la section :	39 184,87

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
NEANT		NEANT	
Total dépenses de la section :	0,00	Total recettes de la section :	0,00

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à l'unanimité.

13 – Informations générales

Le Président porte à la connaissance l'assemblée la Délibération prise par le Bureau du 12 mars 2009 :

- Attribution d'un marché d'assistance technique, en vue de la négociation du contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'Equipement Aquatique du Valois, au BET Sport Loisirs Concept pour 23 381,80 € TTC.

Il ajoute que l'Equipement Aquatique se construit actuellement sans dépassement financier, ni dérapage dans les délais.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire est avisé que la Semoise fait l'objet d'une évolution de statuts, qui amènera sûrement la Communauté de Communes à se prononcer sur une adhésion ou pas à la nouvelle structure, afin de continuer à bénéficier de ses services dans l'avenir.

14 – Autorisation donnée au Président et/ou à la Semoise de signer les avenants en plus et moins values relatifs au marché de construction de l'Equipement Aquatique du Valois

Monsieur BRIATTE explique que la réalisation des travaux de construction de l'Equipement Aquatique du Valois nécessite la modification de certains lots du marché.

Au total, une plus-value de 1 711,68 € est généréesur l'ensemble du marché. Cette plus value est assumée sans qu'il ne soit nécessaire de modifier l'autorisation de programme.

Le Président et/ou la Semoise sont autorisés à signer les avenants à l'unanimité.

15 – Délégation donnée au Bureau Communautaire pour l'attribution du marché de travaux d'aménagement des parkings situés dans l'enceinte de l'Equipement Aquatique du Valois.

Monsieur BRIATTE explique que lors de l'attribution du marché de travaux de construction de l'Equipement Aquatique du Valois, le lot Espace Vert avait fait l'objet d'une modification de manière à ce que certaines prestations couteuses puissent être soumises à nouveau à la concurrence.

Il s'agissait de l'installation d'un procédé VEGECOL sur les parkings situés dans l'enceinte de l'Équipement Aquatique du Valois.

La SEMOISE a dernièrement relancé une consultation afin de recueillir des offres sur ces travaux.

Il est prévu de réunir la CAO dans les prochains jours afin de les étudier et de les classer.

Pour ne pas retarder l'exécution de ces travaux (estimés aux environs de 120 000 € HT), il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Bureau Communautaire du 16 avril 2009 l'autorisation donnée au Président et/ou la SEMOISE de signer le marché.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

16 – Questions diverses

Monsieur FILIBERTI constate que lorsque des avenants sont présentés en Conseil Communautaire, les plus-values et les moins-values ont souvent tendance à se compenser, et il voudrait en connaître la raison.

Monsieur BRIATTE répond que c'est normal, car la pression est mise sur les entreprises pour que les prix exprimés soient tenus. Il y a donc des compensations qui sont proposées lorsqu'un avenant en plus-value est nécessaire.

Monsieur VANTROYS informe l'assemblée que l'élargissement du pont de Nanteuil le Haudouin devrait être terminé le 24 août 2009. La route qui se situe en dessous devrait donc être rouverte à partir de cette date

17 – Vœu du Conseil Communautaire

Le Président propose qu'un vœu du Conseil Communautaire soit formulé de manière à ce que les travaux de réfection de voirie des communes puissent à nouveau être inscrits en dépenses d'investissement, ce qui permettrait de percevoir à la fois du FCTVA et des subventions.

Il constate en effet que désormais, les communes doivent assumer seules ces travaux qui ne peuvent plus être subventionnés par le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire formule ce vœu à l'unanimité.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président lève la séance à 23h00.

Didier DOUCET,
Secrétaire de séance,

Arnaud FOUBERT,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois